



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Honorabilité, 3 aspects

1. aspect administration
2. aspect préventif dans votre club
3. quelques situations auxquelles vous pourriez être confrontées

1 - Aspect administratif : le contrôle d'honorabilité

- toutes les fédérations sont obligées de réaliser un contrôle d'honorabilité
- les dirigeants notés : comme EXP pour Exploitant
 - président, secrétaire, trésorier
- les encadrants et enseignants notés comme : EDU ou Educateurs
 - GP
 - initiateurs et initiateurs entraîneurs
 - MF et MEF
 - juges et arbitres

1 - Contrôle d'honorabilité

- vous devez pour ces personnes cocher la case correspondant à leur profil
- quelle case cocher si je suis à la fois EXP et EDU ?
 - je coche la case EDU
- à partir de là, que se passe t'il ?
 - les profils cochés sont extraits sur un fichier qui est déposé sur le « portail honorabilité » site gouvernemental sécurisé
 - les personnes inscrites sur ces fichiers sont ensuite comparées aux personnes inscrites sur le site FIJAIS : **F**ichier **J**udiciaire automatisé des **A**uteurs d'**I**nfractions **S**exuelles ou **V**iolentes

1 - Contrôle d'honorabilité

- ces personnes **doivent** être contrôlées annuellement
 - c'est la mission de la fédération
- il est possible de **refuser** le contrôle
 - dans ce cas, la personne concernée ne peut plus exercer ses prérogatives
 - ni de dirigeant
 - la démission de son poste est donc exigée
 - en cas de refus, fermeture de la structure (Club ou SCA) par l'état
 - ni d'encadrant ou d'enseignant, de juge ou d'arbitre
 - la personne peut toutefois continuer de pratiquer son activité
 - sauf si elle est en contact avec des jeunes ...
- si le contrôle est positif, seul le président de la structure est mis au courant
 - il sera responsable si la personne n'est pas déchue de ses prérogatives d'EDU

1 - Contrôle d'honorabilité

- attention à la façon de faire la saisie de licence sur le site

The screenshot shows a web browser window with the URL `monclub.ffessm.fr`. The page header includes a navigation bar with various links and a sidebar on the left with a menu. The main content area displays the 'Infos Coordonnées' form for a user named SCHITTLY BERNARD, with license number A-03-042131. The form includes fields for name, first name, address, phone, and email, along with a checkbox for 'Sans objet, si le nom de naissance est le même que l'usuel'.

Mon Club 06670236-ALSACE NAUTILE CLUB

Nom SCHITTLY **Prénom** BERNARD **N° de licence** A-03-042131

DÉTAIL PRATIQUANT LISTE DES LICENCES LISTE DES BREVETS HISTORIQUE

Infos Coordonnées

Nom * SCHITTLY **Prénom *** BERNARD

☒ **Sans objet, si le nom de naissance est le même que l'usuel**

Date de naissance * **Genre *** ☒ Homme ☐ Femme

Adresse * 64 RUE DU GENERAL RAMPONT

Pays * FRANCE **Code postal *** 67240 **Ville *** Bischwiller

Téléphone Fixe **Téléphone Portable**

Email * bernardschittly@icloud.com

pas d'erreur dans la
saisie
à aucun niveau

FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS SOUS-MARINS

1 - Contrôle d'honorabilité

surtout pas d'erreur sur
le lieu de naissance

- attention à la façon de faire la saisie de licence sur le site

Infos honorabilité

Encadrant (EDU)

☒

Dirigeant (EXP)

☒

Refuse le contrôle d'honorabilité

☐

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou de dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué.



☒ licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle

Lieu de Naissance *

☒

en France

☐

à l'étranger

Code postal de naissance *

67240

Ville de naissance

Bischwiller



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

1 - Contrôle d'honorabilité

surtout pas d'erreur sur
le lieu de naissance

- attention à la façon de faire la saisie de licence sur le site

Infos honorabilité

Encadrant (EDU) ☒ Oui

Dirigeant (EXP) ☐ Non

Refuse le contrôle d'honorabilité ☐ Non

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou de dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué.



Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle

Lieu de Naissance *

☐ en France

☒ à l'étranger

Ville de naissance *

OUJDA

Pays de naissance

MAROC



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

1 - Contrôle d'honorabilité

- les fichiers qu'on pose sur le portail honorabilité du gouvernement sont des fichiers de 3 000 noms
- une seule erreur sur ce fichier, par exemple de code postal entraine le rejet total du fichier !
 - cherchez l'erreur ...
- le code postal à mettre est le code postal actuel de la commune et non celui de l'année de naissance (Antony était dans le 75 avant 1968)

Infos honorabilité

Encadrant (EDU) ☒ Oui

Dirigeant (EXP) ☐ Non

Refuse le contrôle d'honorabilité ☐ Non

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou de dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué.

☒ Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle

Lieu de Naissance *

☒ en France

☐ à l'étranger

Code postal de naissance *

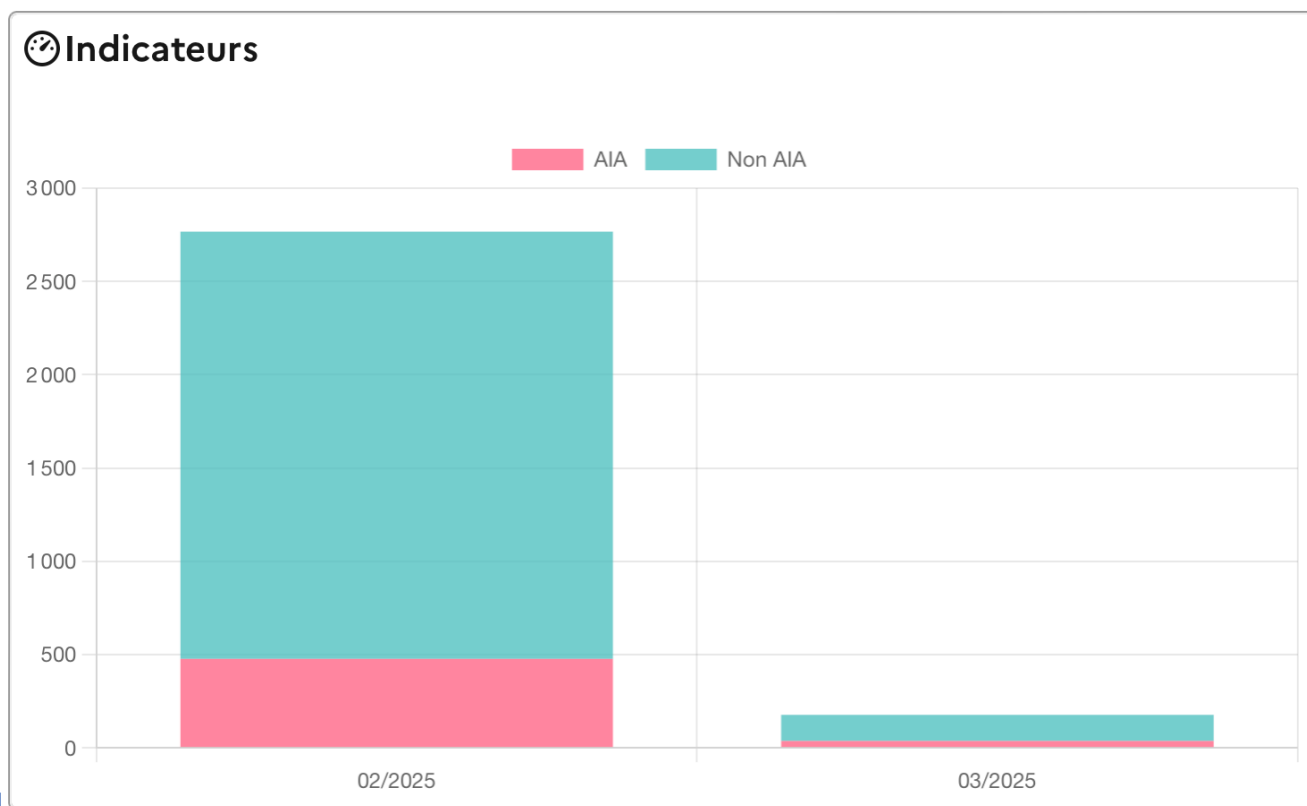
92160

Ville de naissance

Antony

1 - Contrôle d'honorabilité

- les autres erreurs entraînent des AIA
 - Aucune Identité Applicable



Par exemple,
sur ce fichier de 3 000 noms,
en retirant les « grosses »
erreurs, il en reste 2 800

L'analyse de ces 2 800
fichiers, révèle environ 500
AIA

Vous imaginez la charge de
travail qui en découle !

2 - Aspects préventifs dans votre club

- que pouvez-vous mettre en place pour vos EDU et vos EXP ?
- une formation ou une information
- lors d'une soirée ou à une autre occasion
- vous trouverez tous les documents utiles sur le site de la FFESSM
- <https://ffessm.fr/categories/lutter-contre-les-violences>
- une vigilance particulière est requise si vous avez des jeunes
 - voir les recommandations du CAPA
 - surtout si les jeunes sont « mélangés » aux adultes lors des soirées piscine ou des plongées

2 - Aspects préventifs dans votre club

- des formations sont aussi organisées par les CDOS ou vos DRAJES
- avec souvent l'appui du CAPA
- elles sont en général gratuites pour les associations
- n'hésitez pas à vous inscrire



3 - Mise en situation

- par des exemples
- vous devrez qualifier la situation en terme juridique
- on verra plus loin les conduites à tenir

Exemple 1

- « ah, tu es bonne
- tu voudrais pas que toi et moi on fasse crac-crac ... »
- propose régulièrement tenu de la part d'un initiateur quand une élève arrive à la piscine, en mimant le geste
- qualification de cette situation ?

Harcèlement sexuel

- Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende
- le harcèlement commence à 2 fois !
- il peut être verbal, écrit, impliquer les réseaux sociaux, les mails, les SMS ...

Exemple 2

- le jeu **chat-bite** :
- jeu dérivé du chat perché dans lequel l'un des participants doit toucher un de ses camarades de jeu sur les parties génitales, en criant « chat-bite ! »
- un entraîneur de Hockey Subaquatique met une claque sur les fesses d'un jeune joueur avant tous les matchs
- qualification de ces situations ?

Agression sexuelle

- Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur.
- 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende
- et sur personnes vulnérables, c'est 7 ans et 100 000 € et plus si mineur ...
- **quelles sont ces zones « sexuelles » ?**
 - sexe
 - fesses
 - seins
 - bouche
 - face interne des cuisses
- **différence entre viol et agression sexuelle**

Exemple 3

- une plongeuse vous dit qu'un de vos moniteurs lui a palpé les seins et les fesses pendant un débriefing et soulevé le soutien gorge pour voir ses seins
- c'est votre meilleur moniteur, il vous semble sérieux, certes un peu blagueur ...
- aussi vous ne la croyez pas et vous ne faites rien
- prenez-vous un risque ?
- qualification de cette situation ?

Défaut d'information

- Le fait, pour quiconque ayant connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives ou de continuer à ne pas informer ces autorités tant que ces infractions n'ont pas cessé est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
- Lorsque le défaut d'information concerne une infraction mentionnée au premier alinéa commise sur un mineur de quinze ans, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.
- La loi 2024-201 du 8 mars 2024
- modifie le Code du sport en créant (Article L322-4-1) une obligation faite aux exploitants d'EAPS (Présidents de clubs et exploitants de SCA) de signaler auprès d'une autorité administrative les comportements inappropriés et dangereux.
- Cela concerne les divers éducateurs sportifs professionnels et bénévoles, juges et arbitres mais aussi toute personne dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité des pratiquants.

Vous êtes victime d'une situation de violence ou de violences sexuelles

- 1ère possibilité :
 - par la FFESSM :
 - écrire à stopviolence@ffessm.fr
 - tél à un deux référents fédéraux (Valérie ou Bernard)



FFESSM

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Vous êtes victime d'une situation de violence ou de violences sexuelles



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ac-strasbourg.fr

- 2^{ème} possibilité
 - sur le plan administratif
 - écrire à signal-sports@sports.gouv.fr
 - ou aux SDJES



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Vous êtes victime d'une situation de violence ou de violences sexuelles

POLICE
NATIONALE


**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

justice.fr
Vos droits et démarches



- 3^{ème} possibilité

- sur le plan judiciaire
 - porter plainte à la gendarmerie ou à la police selon le lieu où vous habitez (17)
 - ou faire un signalement au procureur de la république
 - ou tél au 119 : enfance en danger
 - pour les sourds ou malentendants : tél au 114



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Vous êtes témoin direct

- ce sont les mêmes démarches

Vous êtes témoin indirect :
on vous rapporte les faits et vous êtes dirigeant

- ce sont les mêmes démarches

Mises en situation 1

- une de vos apnéïste se plaint que M. lui a caressé tout le corps lors de sa récupération après une apnée. Elle n'a rien dit car elle croyait que c'était son copain, mais elle a vu son copain sur le bord de la piscine et elle s'est rendu compte que c'était son binôme d'apnée
- plusieurs personnes, dont son entraîneur, s'en sont rendues compte et n'ont rien dit
- que faites vous ?

Mise en situation 2

- vous êtes moniteur de plongée dans un club qui pratique aussi du HS
- une sportive vous montre les SMS envoyés par son président de club
- il y en a des dizaines, souvent la nuit
- avec des propos comme :
 - dis-le que tu es ma petite salope chérie
 - tu fais bander tous les mecs quand tu arrives à la piscine ...
- que faites vous ?

Mise en situation 3

- un de vos plongeur, à la suite d'une plongée « ratée », se met à râler avec sa binôme qui selon lui est responsable du ratage de la plongée
- sa binôme lui répond vertement
- il la soulève de terre, la plaque au mur
- la binôme tombe à terre et se fracture l'avant bras
- que faites vous ?